

**Douaisis Agglo propose d'accueillir
Un(e) STAGIAIRE au sein de la Direction de l'archéologie préventive**

MISSIONS ET ACTIVITES DU STAGE

Contexte	Le régisseur des collections a pour mission le traitement, le suivi et la gestion de collections scientifiques, de leur mise au jour lors des opérations préventives et programmées à l'étude, jusqu'à la mise en valeur pour des opérations de médiation culturelle, pour le Musée-Parc archéologique Arkéos, la Direction de l'archéologie préventive et le Centre de Conservation et d'Étude.
Missions et activités du stage	Sous la responsabilité du régisseur des collections, au sein de la direction de l'archéologie préventive (DAP) et du Centre de Conservation et d'Etude (CCE), le/la stagiaire interviendra pour des missions de régie, à savoir : - Traitement complet d'un site jusqu'au pré-versement au CCE et de son intégration dans le SIA (inventaire du mobilier archéologique et de la documentation papier, reconditionnement du mobilier définitif selon les normes de conservation préventive en fonction des matériaux, photographie). - Soutien au régisseur dans ses missions quotidiennes en particulier dans les activités liées à la gestion du mobilier issu des opérations archéologiques en cours.

COMPETENCES REQUISES

Profil recherché	Diplôme préparé : Master Histoire de l'Art et Archéologie parcours "Régie des œuvres et montage d'exposition" // Master en Archéologie // Master exposition muséographie Savoir-faire / Savoir-être : Maîtrise de la réglementation et des techniques de conservation préventive relatives au mobilier archéologique Maîtrise de l'inventaire des collections Maîtrise des méthodes de gestion documentaire Travail en équipe et avec des partenaires scientifiques et culturels Permis B conseillé
-------------------------	--

Lieux du stage : Direction de l'archéologie préventive, 227 rue Jean Perrin 59500 Douai.
Des déplacements sur des sites de fouilles archéologiques seront possibles.

Durée et période souhaitées : 4 mois / De mai à août 2022

- Candidatures à adresser par mail, au plus tard pour le 30/04/2022
à l'attention du Président de Douaisis Agglo (facarpentier@douaisis-agglo.com).